

CANADA ELECTIONS ACT

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

REGISTERED PARTY'S STATEMENT
OF ASSETS AND LIABILITIES

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF D'UN PARTI ENREGISTRÉ

ON BEHALF OF THE

AU NOM DU

Bloc Québécois

Full name of party (English and / or French) Nom intégral du parti (français et / ou anglais)

Declaration [555(1)c)]

1,
of
in the province of
being the Chief Agent of the
make the following statement of assets and liabilities of the said party, which was registered on the
20

Subsection 555(2)

If this Act comes into force after June 30 in a year, a registered party that is registered on that coming into force shall, within six months after the end of the then current fiscal year, provide the Chief Electoral Officer with a statement of its assets and liabilities, including any surplus or deficit, as of December 31 of the then current fiscal year, and the documents referred to in paragraphs (1)(b) and (c) in relation to that statement.

(insert date of registration)

Paragraph 555(1)(b)

a report as to whether in the registered party's auditor's opinion the statement presents fairly the information on which it is based in accordance with generally accepted accounting principles; and

Paragraph 555(1)(c)

a declaration in the prescribed form by the chief agent of the registered party concerning the statement.

I further confirm that I have read the above provisions.

Déclaration [555(1)c)]

Je. Lorraine Godin		
de 3750, boul.Crémazie est.bur.307		
Montréal province deQuébec		
agent principal du BLOC Québécois		
présente l'état de l'actif et du passif suivant relatif audit parti, qui a été enregistré le		
llième jour septembre 1993		
(insérer la date de l'enregistrement)		

Paragraphe 555(2)

Dans le cas où la présente loi entre en vigueur après le 30 juin, tout parti enregistré à la date d'entrée en vigueur est tenu de produire auprès du directeur général des élections, dans les six mois suivant la fin de l'exercice alors en cours, un état de son actif et de son passif et de son excédent ou de son déficit, au 31 décembre de cet exercice, assorti des documents prévus aux alinéas (1)b) et c).

Alinéa 555(1)b)

le rapport de son vérificateur, adressé à son agent principal, indiquant si l'état présente fidèlement ou non - et selon les principes comptables généralement reconnus - les renseignements contenus dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé;

Alinéa 555(1)*c)*

la déclaration de son agent principal concernant l'état, effectuée sur le formulaire prescrit.

Je déclare également avoir pris connaissance des présentes dispositions.

Signature of Chilef Agent Signature de l'agent principal 200

DECLARED AND SIGNED BEFORE ME DÉCLARÉ ET SIGNÉ DEVANT MOI

Rejurning Officer, Assistant Returning Officer, judge, notary public, justice of the peace or commissioner for taking affidavits eur du scrutin, directeur adjoint du scrutin, juge, notaire public,

juge de paix ou commissaire aux serments

NOTES COMPLÉMENTAIRES (non consolidées)

31 décembre 2000

5. DÉBITEURS

	2000	1999
Directeur général des élections	1 821 023 \$	19 544 \$
Débiteurs autres relatifs aux élections	482 268	-
Circonscriptions, sans intérêts	301 801	222 243
Divers	71 013	17 253
Agents officiels	6 834	17 239
	2 682 939 \$	276 279 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

Afin de financer les dépenses électorales, le Bloc Québécois s'est vu autoriser en octobre 2000 un prêt de 2 200 000 \$ au taux préférentiel de la Caisse centrale majoré de 1%, échéant le 1^{er} juillet 2001. Le prêt à demande est garanti par les sommes qui seront reçues du directeur général des élections à titre de remboursement des dépenses d'élection du parti et de ses candidats. De plus, le parti s'est engagé à ne pas nantir à d'autres prêteurs les actifs du parti.

7. CRÉDITEURS

Fournisseurs et frais courus Agents officiels	371 647 \$ 405 185	68 252 \$
	776 832 \$	68 252 \$

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Bloc Québécois a des engagements en vertu d'une offre de location pour ses locaux expirant le 30 mai 2004. Les loyers exigibles totalisent 109 648 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices : 2001, 19 424 \$; 2002, 35 515 \$; 2003, 38 618 \$; 2004, 16 091 \$.

De plus, en vertu de diverses ententes de location d'équipement, le Bloc Québécois s'est engagé à des déboursés contractuels qui totalisent 51 457 \$ et qui comprennent les versements suivants pour les prochains exercices : 2001, 15 948 \$; 2002, 20 874 \$; 2003, 9 709 \$; 2004, 4 926 \$.

9. REDEVANCES ATTRIBUÉES AUX AGENTS OFFICIELS

Les contributions et frais d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres, reçus par le Bloc Québécois durant la période électorale, ont été attribués par le parti, à titre de redevance, au compte de l'agent officiel du candidat de la circonscription de résidence du donateur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (non consolidées)

31 décembre 2000

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Bloc Québécois est un parti politique enregistré auprès du directeur général des élections du Canada en vertu de la loi électorale du Canada.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

États financiers non consolidés

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus à l'exception du fait qu'ils ne sont pas consolidés avec ceux des circonscriptions, ayant été dressés pour l'usage interne du parti. Ce ne sont pas des états financiers à vocation générale et certains utilisateurs pourraient donc avoir besoin d'informations complémentaires.

Le rapport prescrit sera remis au directeur général des élections du Canada, accompagné du rapport du vérificateur au plus tard le 30 juin 2001. Ce rapport contiendra des renseignements consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2000.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice.

Campagnes de financement et d'adhésion

Les revenus découlant des campagnes de financement, d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres sont enregistrés sur la base des encaissements.

3. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état non consolidé des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.

4. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le parti a reçu d'une personne décédée une contribution de 17 067 \$ (1999, 221 906 \$). Lors de sa réunion du 8 septembre 1999, le bureau de direction du parti a décidé d'utiliser les sommes provenant de cet héritage pour créer un fonds pour promouvoir la souveraineté du Québec et a adopté une résolution à cet effet.

Au cours de l'an 2000, « Fonds Lauzière pour la souveraineté » a été constitué en corporation sans but lucratif sous l'autorité de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et le parti lui a versé la totalité des sommes provenant de l'héritage, incluant les intérêts cumulés.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS (non consolidée)

Exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
FONDS D'OPÉRATIONS		
Solde au début de l'exercice	11 384 \$	228 831 \$
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus)	(55 378) (43 994)	4 459 233 290
Virement au fonds de la souveraineté (note 4)	23 794	221 906
Solde à la fin de l'exercice	(67 788) \$	11 384 \$
FONDS DE LA SOUVERAINETÉ		
Solde au début de l'exercice	221 906 \$	- \$
Virement du fonds d'opérations (note 4)	23 794 245 700	221 906 221 906
Transfert au Fonds Lauzière pour la souveraineté	245 700	
Solde à la fin de l'exercice	- \$	221 906 \$

BILAN

(non consolidé)

31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIF		
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse	37 036 \$	283 200 \$
Débiteurs (note 5)	2 682 939	276 279
Frais payés d'avance	2 177	64 461
	2 722 152 \$	623 940 \$
PASSIF		
PASSIF A COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 6)	1 928 359 \$	- \$
Créditeurs (note 7)	776 832	68 252
Quotes-parts reportées	<u>84 749</u>	322 398
	2 789 940	390 650
SOLDES DE FONDS	•	·
Fonds d'opérations	(67 788)	11 384
Fonds de la souveraineté		221 906
	(67 788)	233 290
	2 722 152 \$	623 940 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)

Pour le BLOC QUÉBÉCOIS

Lorraine Godin, Agente principale



540, RUE KLÉBER LAVAL (QUÉBEC) H7E 3T2 TÉLÉPHONE: (450) 668-4390 TÉLÉCOPIEUR: (450) 608-4390

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À Lorraine Godin, agente principale du BLOC QUÉBÉCOIS

J'ai vérifié le bilan non consolidé du Bloc Québécois au 31 décembre 2000 et l'état non consolidé de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ce bilan non consolidé incombe à l'agente principale du Bloc Québécois. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce bilan non consolidé en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à foumir l'assurance raisonnable que le bilan non consolidé est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans le bilan non consolidé. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'agente principale, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble du bilan non consolidé.

A mon avis, ce bilan non consolidé donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bloc Québécois au 31 décembre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés comme le mentionne la note 2.

Comptable agréée

Holaw c.a.

Ville de Laval Le 8 juin 2001

Jocelyne Blais

540, RUE KLÉBER LAVAL (QUÉBEC) H7E 3T2 TÉLÉPHONE: (450) 668-4390 TÉLÉCOPIEUR: (450) 668-4390

BLOC QUÉBÉCOIS

BILAN (non consolidé)

31 DÉCEMBRE 2000

Rapport du vérificateur	2
Bilan	3
Évolution des soldes de fonds	4
Notes complémentaires	5 à 7

NOTES COMPLÉMENTAIRES (non consolidées)

31 décembre 2000

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Bloc Québécois a nommé un agent de circonscription dans chacune des 75 circonscriptions électorales fédérales du Québec. De ce fait, ces agents sont habilités à recueillir des contributions au nom du Bloc Québécois.

Les contributions et frais d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres, reçus par le Bloc Québécois ou ses agents de circonscription, sont entièrement crédités; à titre de redevance, au compte de la circonscription de résidence du donateur ou du membre, sauf si ce dernier l'exige autrement par écrit.

Chaque circonscription doit cependant remettre au Bloc Québécois une quote-part annuelle et des frais d'administration relatifs aux adhésions et renouvellements de cartes de membres. Ces montants, ainsi que le pourcentage de redevance, sont établis annuellement par un conseil général.

Au cours de l'exercice, le Bloc Québécois a conclu les opérations suivantes avec les circonscriptions :

	2000	1999
Redevances	(1 611 177) \$	(1 205 116) \$
Quotes-parts annuelles	677 620	673 750 ·
Quotes-parts spéciales pour le congrès de l'an 2000	238 023	-
Frais d'administration (2\$ par carte) – cartes de membres	84 690	52 510
Contribution électorale discrétionnaire	9 380	_